Document non publiable

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SCA CAVE STROCH LES VIGNES **Site inspecté :** CAVE COOPERATIVE CUERS **Date de l'inspection :** 04/10/2007

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

N. le Président :
N.B. ROQUEMAURE

Remarques de l'Inspecteur :

Compte tenu des plaintes de voisinage émises à l'encontre de la cave et concernant les nuisances sonores occasionnées par les groupes de réfrigération, il est aujourd'hui nécessaire de faire réaliser une mesure des niveaux sonores de la cave par un organisme extérieur qualifié.
Ces mesures devront être réalisées pendant la période de fonctionnement des groupes susvisés, elles devront permettre de vérifier la situation de la cave au regard des dispositions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 (cf article 3.4.1 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter la cave en date du 16 janvier 2006).

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Suite à la plainte un mur antibruit a été construit sur le conseil de notre ingénieur frigoriste M. GARRONE.